

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

**PRESENTS** : Mme Laurence DUMAS, MM. Serge CHARLERON, Jean DUROUX, Jean-Pierre LALLET, Patrick DUCLAUX, Philippe DAYMARD, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE

**ABSENTES EXCUSEES** : Mmes BREUIL Nicole et PAGET Paulette

### ORDRE DU JOUR

- Révision des tarifs communaux pour l'année 2020 :
  - Redevance Assainissement : abonnement 55 € / 0.80 € par m<sup>3</sup> consommé + 0.25 € par m<sup>3</sup> pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte ;
  - Achat d'une concession simple 115 € / double 195 € ;
  - Achat d'une case de columbarium 320 € pour 15 ans / 640 € pour 30 ans ;
  - Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 80 €
  - Occupation du caveau communal : gratuit pendant 3 mois puis 30 € par mois, limitée à 6 mois.
  - Location de matériel (tables et bancs) : gratuit mais chèque de caution OBLIGATOIRE de 150 €
- Déclassement de la salle polyvalente communale: Il a été décidé de ne plus louer la salle polyvalente aux particuliers car la commission de sécurité a émis un avis défavorable quant à son ouverture au public. En effet, elle ne répond plus aux normes d'accessibilité ni de sécurité. Une tolérance sera admise pour l'organisation de réunions par des associations ou pour l'utilisation des locaux par l'école communale. Par conséquent, un déclassement de la salle polyvalente a été prononcé, pour ainsi l'intégrer au domaine privé de la commune.
- Acquisition de signalisation routière : Suite au courrier d'un administré qui met en exergue une insécurité routière importante au niveau du village de Maugant, une étude a été menée par les services départementaux afin de parer à ce dit problème. Il en ressort qu'il importe de modifier la signalisation routière afin de garantir un maximum de sécurité pour tous. Un devis de 1061,84 € HT soit 1274,21 € TTC a donc été accepté afin d'acquérir de nouveaux panneaux de signalisation pour le village de Maugant.
- Présentation du projet d'installation de caméra d'auto-surveillance sur le site de la déchetterie de compostage de Soumeyrat-Visis: Des travaux d'entretien de la déchetterie ont été réalisés et il s'avère que de trop nombreux dépôts sauvages et non-conformes ont été constatés. Ainsi, afin de préserver ce lieu ouvert aux administrés pour tout ce qui concerne des déchets verts, une réflexion a été menée en lien avec les services

de la Préfecture et de la gendarmerie de la Corrèze. L'installation de caméras de surveillance pourrait être un moyen de prévention et/ou de verbalisation en cas de dépôts non conformes. Une étude a été réalisée par EP INGENIERIE de Terrasson-La-Villedieu. L'alimentation en électricité du site sera réalisée par la Fédération départementale d'Électrification de la Corrèze. La réalisation de cette opération ne pourra avoir lieu qu'après le pré-requis susmentionné et les accords délivrés par la Préfecture ainsi que par la CNIL. Une demande de subvention sera également déposée auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel Prévention Délinquance.

- Recrutement d'un agent recenseur : Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Il faut donc recruter une personne disponible pour réaliser cette mission.
- Renouvellement de l'adhésion à PEFC : Afin de maintenir une certification des bois de la forêt communale et de participer au réseau des communes forestières, il est important de renouveler l'adhésion à PEFC Limousin. Ledit coût de cette contribution pour 5 ans s'élève à 39,50 € pour la commune de RILHAC XAINTRIE.

#### Questions diverses :

- La fête de Noël du RPC RILHAC-AURIAC aura lieu le vendredi 20 décembre 2019 à 20h00, à la salle des fêtes d'Auriac.
- Il importera de recruter un adjoint administratif à compter du 01<sup>er</sup> février 2020, du fait du départ à temps plein à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne de l'actuelle agent administratif.
- Le repas de l'amitié aura lieu le dimanche 26 janvier 2020 à 12h00, à la salle des fêtes d'Auriac, et sera servi par le Clair de Lune.

*L'ensemble des délibérations peut être consulté à la mairie.*

**Le Maire,**

**Laurence DUMAS**

